

## Luttes pour la laïcité

1562, 6 mars, guerre de religion dans le Var. ....	1
1899, traces archéologiques de la pensée libre dracénoise .....	4
1902, 5 septembre, une histoire de procession.....	6
1904, 14 novembre, le Conseil général du Var s'engage! .....	8
1904, 11 décembre, une victime des fiches.....	10
1905, 7 mai, Brignoles, congrès de la Libre Pensée.....	11
1905, 9 décembre, quand Draguignan défendait la laïcité .....	13
1907, 17 avril, les cloches sonnent à Besse.....	15

Contrairement à la doxa médiatique, Draguignan et le Var n'ont pas toujours été essentiellement cléricaux.

### 1562, 6 mars, guerre de religion dans le Var.

Des guerres de religion ont ensanglanté la Provence de 1545 à 1596 et ruiné la région.

En 1545, la population hérétique de plusieurs villages du Lubéron est massacrée. Ce qui ne devait être au début qu'une mise au pas de la secte des Vaudois (calvinistes), tourne vite en affrontement généralisé entre protestants, de plus en plus nombreux et catholiques de plus en plus intransigeants et dégénère en mêlée générale de la noblesse provençale qui se divise en partisans du roi Henri III et en partisans de la Sainte Ligue de Henri de Guise, ultra catholique.

Ces guerres sont marquées à Draguignan la catholique, par la citation devant l'officialité, (tribunal ecclésiastique), en 1557, d'un dominicain prêchant la Réforme, Guillaume de Rascas, et par l'autodafé, en mai 1558, sur la place du marché, d'un luthérien, Benoit Romieu, colporteur dauphinois.

Mais l'acte fondateur est l'assassinat à Draguignan en août 1559, du capitaine Antoine Richieu, seigneur de Mauvans, habitant Castellane, notable protestant venu dans cette ville à l'occasion d'une réunion ou attiré par surprise.

Pour certains érudits locaux, abusivement qualifiés "d'historiens", Antoine de Mauvans ravageait la haute Provence (?). En 1559, deux *luthériens fanatiques*, Antoine et son frère, avaient mis le feu à la collégiale de Barjols et massacré sept chanoines. Les catholiques auraient décidé de se venger.

Pour d'autres chroniqueurs, il serait venu à Draguignan chercher "*les expédiens d'accommodement*." pour un arbitrage ou convoquer une assemblée de protestants!

En tout cas, il arrive seul à Draguignan, peut-être sans intention criminelle, quoique sa présence semble malvenue. Reconnu, le peuple s'empresse de le lyncher. Antoine de Mauvans est mis en pièces, la foule déchaînée le massacre. Nos "historiens" écrivent:

*"Son corps éventré et salé fut transporté à Aix pour y être exposé."*

*"Son corps fut étripé et salé. Puis transporté à Aix pour y être pendu."*

*"Son cadavre est traîné dans les rues, éventré, salé comme de la viande à conserver, mis en tonneau et expédié à Aix-Provence, où il est pendu puis brûlé."*

*"Le cœur et le foie du sectaire portés dans les rues, au bout d'une pique, furent jetés en pâture aux chiens. Son cadavre fut ensuite salé et transporté à Aix où on le pendit."*

*"Le corps dépecé fut jeté aux chiens et le cœur, planté au bout d'une perche, promené par les rues."*

*"Ce même jour, malgré les remontrances des gens honnêtes de la ville, Antoine fut inhumainement massacré par la populace, qui lui arracha le cœur, pour le promener dans les rues au bout d'une perche. Le corps, après avoir été traîné autour des remparts, fut livré et abandonné aux chiens. Ceux-ci, moins avides de sang que les hommes, refusèrent une telle nourriture, et semblèrent vouloir donner une leçon d'humanité. Un protestant du pays sortit pendant la nuit, recueillit avec soin les restes du cadavre et les*

*inhuma. Le parlement en ordonna l'exhumation, et fit pendre aux portes de la ville d'Aix, et par la main du bourreau, ces membres dégoûtans et à demi-putréfiés."*

Son frère Paul, jurant de le venger, regroupe aussitôt les troupes huguenotes exaspérées et mène une guérilla sanglante. Il parcourt la montagne, pillant les bourgs, et saccage notamment Draguignan.

Le 4 janvier 1562, le roi rend un édit accordant la liberté de conscience aux protestants.

Le consul d'Aix, Durand de Pontevès, alors à la tête du Parlement de Provence, refuse de l'enregistrer. Catholique fanatique, surnommé "*le Chevalier de la Foi*", frère de Jean, comte de Carcès, il s'oppose ainsi au gouverneur de Provence, le comte de Tende dont la femme est protestante, qui s'allie avec les chefs réformés dont Paul de Mauvans.

En mars, Durand lève une armée de 5000 hommes et se met en campagne. Au-devant des soldats, chapelet pendant autour de leur cou, marche un cordelier portant un crucifix. C'est la guerre sainte. Sur leur passage, Tourves, peuplé de huguenots, est pillé et massacré, 400 habitants sont égorgés. Paul de Mauvans et ses calvinistes les poursuivent. Durand se retranche à Barjols le 6 mars où il est assiégé. Repoussé une première fois et obligé de se replier sur Varages, Paul revient à la charge et, après quatre jours de siège, Barjols est pris. Les représailles sont terribles. 600 Barjolais sont massacrés, les consuls mis à mort, les curés jetés dans des puits, les maisons saccagées et les églises pillées. "*Le 7 mars 1562 à Barjoux le sieur de Pontevès qui commandait fut assiégé. Il se rendit à composition après avoir enduré 200 coups de canon. Mais malgré les promesses faites par les vainqueurs, quand la garnison sortante fut dehors, les 500 hommes et bons capitaines du sieur de Pontevès furent massacrés, entr'autres le sieur de Fos*".

Durand se réfugie à Carcès dans le château de son frère Jean. De Mauvans continue ses ravages en Haute Provence. Aix même est partagée maintenant entre catholiques et protestants et les exécutions se succèdent au gré des influences du moment. "*Durand de Pontevès, après la chute de Barjols retourna à Aix. Il y avait là sur la propriété du seigneur d'Eguilles un grand pin bien connu des Aixois. Tous les matins de nouveaux pendus y étaient accrochés et Durand s'employait à cette fourniture de son mieux. Charles IX en visite fit abattre au pied le "Pin d'Aix" en 1564. La revanche des catholiques se fait à Orange, mise à feu et à sang aux cris de "Pago Barjou" le 6 juillet 1562.*

Les réformés prennent, dans l'été 1574, Riez qui leur sert de base. Le 16 août, à Aups, les huguenots du baron d'Allemagne-en-Provence, incendient et pillent la collégiale, semant terreur et désolation. 250 villageois sont massacrés dont 18 jeunes garçons et filles, devant l'église et la population rassemblée. Certains sont épargnés avoir payé une forte rançon.

Après plus de dix années de guerre, fatiguées, un groupe de communes importantes (Draguignan, Fréjus, Brignoles, Lorgues, Grasse) refuse de contribuer financièrement et matériellement à l'effort de guerre exigé par le chef du parti catholique, Jean de Pontevès. Pour se défendre les communes s'allient aux seigneurs huguenots (1576) et deviennent le parti des "Razats", opposé au parti des "Carcistes". La querelle devient politique autant que religieuse et les deux partis se déshonorent par les mêmes excès.

Le premier comprend les protestants et des catholiques modérés, fidèles à la cause royale. *Razats* car on les disait si gueux, qu'ils se rasaient la barbe à moitié! Or tout simplement ils étaient partisans du gouverneur de Retz.

Les seconds, catholiques intégristes, sous la direction du comte de Carcès, Jean de Pontevès et de son neveu, le baron de Vins, se déclarent les défenseurs du trône et de l'autel. *Carcistes* car partisans de Pontevès et autrement dits Marabecz ou Maraboux, signifiant moines-soldats. Lorsqu'ils se joignent aux Ligueurs, la guerre prend un aspect plus politique.

1579, Hubert de Vins malmène avec 4000 hommes Besse, s'empare de Tourves, mais est repoussé à Pignans et Brignoles (les Brignolais ont brûlé ses maisons et scié ses milliers de pruniers). A Cogolin (avril), il pend et massacre ses habitants mais ses troupes sont mises en pièce à Cuers le 10 avril, 600 carcistes périssent. Il "taille" en juin, à Correns 400 protestants puis attaque Saint-Julien, et Draguignan (août) où il supprime 400 Razats. Puis 400 de ses hommes sont abattus à Cabasse et 400 sont sabrés à Lorgues.

Cette année là, les paysans, lassés des pillages des seigneurs de tous les partis, déclenchent une jacquerie à Callas : le château est brûlé et le seigneur assassiné. Suivent les châteaux de Solliès, Bauduen, Cuers,

Pierrefeu qui sont incendiés. Ce dévouement, chèrement payé par les croquants, donne une idée du désespoir des populations pillées ou massacrées par les uns ou par les autres, parfois par les uns et par les autres.

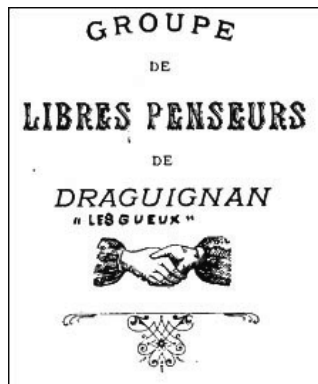
De 1580 à 1582, une épidémie de peste suspend les hostilités. Pour la conjurer, une délibération municipale de Draguignan de 1587 impose la procession du 8 septembre à *perpétuité* (sic) alors que la guerre de religion a repris!

1590, Barjols est de nouveau anéanti: les protestants emmenés par le baron d'Ampus prennent la ville et égorgent encore 500 Barjolais dont certains sont emportés par l'Argens: une délibération municipale de Correns du 29 juillet, accorde une "*indemnité à un particulier qui a aidé à ensevelir les corps morts que la rivière avait apportés au terroir après le siège de Barjoux.*"

NB: Total des victimes : 3700 selon les "historiens" ; X selon la police! Insidieux reconnaîtra les siens!

Sources: *moult éruditz localtz*

## 1899, traces archéologiques de la pensée libre dracénoise



A la fin du XIXe siècle, Draguignan est encore une des rares villes de France où les processions sont encore autorisées et bien que le conseil municipal de Félicien Clavier, clemenciste notoire, soit radical socialiste "*jamais aucune entrave n'a été apportée à l'inepte exhibition de cette mascarade dans les rues de notre ville.*"

Au mois de juin 1899, donc, comme habituellement, "*nos calotins ont fait leur réapparition sur la voie publique et cela va durer presque tous les dimanches d'été où des couplets plus ou moins ineptes et méchants tels que celui-ci "Censeurs, je vous méprise..." ou mieux encore "Le peuple espère, protège-le toujours."*

Ces manifestations d'ancien régime commencent à lasser. Devant ces démonstrations de force sinon de foi, un courageux citoyen, Cyprien Brun, ancien proscrit de 1851, né à Barcelonnette, demeurant 24 rue grand rue,

croit de son devoir de protester contre cet état de fait.

Déjà en mars 1897, deux plaintes déposées par le curé de Draguignan le visaient, pour injures publiques par affiches et injures non publiques par lettre. Il avait ainsi répondu à une lettre de convocation du curé: *A monsieur le curé*

*Dans sa lettre de réclame  
Il n'avait eu qu'un espoir:  
Me compter parmi les ânes  
Qui vont au sermon le soir.  
Je ne puis, mais sans regret,  
Malgré sa convocation  
Lui servir de marchepied  
Dans sa louche profession.  
Vous ne rêvez sur la terre  
Que grande domination  
Et vous êtes des ulcères  
Pour toutes les nations.  
Sous ce beau ciel de France  
Votre seul Dieu c'est l'or  
Vous exploitez l'ignorance  
Et des vivants et des morts.*

Et en 1898, candidat aux législatives (5 voix! le 8 mai) il avait affiché sur l'église, sa profession de foi et en proclamant "*que certains saint Antoine de Padoue sont fabriqués en caoutchouc pour un usage intime.*" Sur plainte du curé un procès verbal lui est de nouveau dressé

1° pour apposition d'affiches électorales sur un édifice consacré au culte;

2° pour outrages aux bonnes mœurs, diffamation et injures envers des ministres d'un culte salarié par l'état. Ces affiches avaient été enlevées par la police.

Et en ce dimanche de juin 1899, énervé devant toutes ces processions qui se font, il décide d'organiser à son tour, SA manifestation au grand dam des catholiques!

C'est ainsi que, coiffé d'une mitre en papier sur laquelle il avait dessiné une mitre et un âne, muni d'une immense bannière portant des inscriptions en vers de sa composition, il précède la procession catholique de quelques mètres en distribuant des prospectus.

*"Mais si nos calotins aiment bien la liberté de la rue pour eux, ils ne sauraient tolérer que les autres puissent en profiter"* et alors que Brun a déjà plié sa bannière pour retourner chez lui, un "*Monsieur*" se précipite pour la lui enlever. Heureusement, des agents se trouvant là, séparent à temps les belligérants, tout en leur dressant procès-verbal.

Nouvelle procession à Draguignan le 8 septembre 1899 à 4h du soir.

*"dernièrement une procession parcourait encore nos rues, en l'honneur, paraît-il, d'une dame du peuple, qui est d'après les couplets que l'on chante en son honneur, spécialement chargée non seulement de le protéger, mais aussi de l'éclairer."*

Tout se serait sans doute passé dans le plus grand calme, si notre ami, le citoyen Brun, n'avait pas cru de re-protester et de remettre le couvert, en s'affublant, cette fois-ci, d'une mitre en papier sur laquelle était représenté un Saint Antoine de Padoue, muni d'un violon et en guise d'archet, un bâton représentant une grotesque crose.

Escorté par une brigade de gendarmerie et de la police municipale, il commence à parcourir la ville, lorsque un jeune homme, Funel (Marc?), 21 ans, "*délégué sans aucun doute par la bande cléricafarde*", se jette sur lui pour enlever les insignes qu'il porte.

La police s'empare de l'agressé et de l'agresseur pour les conduire au poste, et tandis que celui-ci est immédiatement remis en liberté, le citoyen Brun est gardé jusqu'à 7h du soir. Un procès-verbal lui est dressé pour avoir "*dans un costume grotesque occasionné un rassemblement sur la voie publique*" alors que son agresseur c'est "*pour violences légères*" qu'il est verbalisé.

Devant tant de provocations au sein d'une République pas encore laïque, un projet de création d'un groupe de Libres-Penseurs de Draguignan est envisagé en décembre 1899. Une société de la Libre Pensée avait déjà existé auparavant. Louis Bertrand dit Miette, fermier horticulteur, est désigné comme président provisoire. Ce groupe serait un terrain d'entente pour l'union de tous les républicains dignes de ce nom.

En novembre 1900, le groupe s'est formé, il se compose de 50 membres. Le bureau est présidé par Bertrand-Miette; Pierre Antonioli, commerçant et Antoine Vergelin, bourrelier, sont vice-présidents; Moïse Bonnet représentant et Marius Pascal typographe, secrétaires; Célestin Issaurat, trésorier. Leur siège se situe au 1<sup>er</sup> étage, bar de la Rotonde, place aux herbes. Le 20 avril 1902, ils "*invitent tous les camarades à soutenir la candidature de Maurice Allard*" député socialiste et anticlérical sortant.

Ils auront l'occasion de se manifester le 5 novembre 1902, lors de la sordide affaire du curé Duval, notable local, accusé d'avoir commis divers attentats à la pudeur sur de jeunes garçons, et acquitté. Alors que le 5 septembre, le conseil municipal avait enfin voté l'interdiction des processions (13 pour dont Vergelin et 5 contre, Clavier s'étant abstenu!), ce verdict produit dans la ville, une stupeur et un certain trouble. Spontanément une manifestation de réprobation se forme.

Le dimanche 9 novembre, dans la soirée, des manifestants avec le groupe des Libres-Penseurs dracénois, pour la deuxième fois, parcourent les rues de la ville en chantant *la Carmagnole* et *l'Internationale*, pour protester contre ce verdict d'acquiescement du jury.

De 8h du soir, aux cris de "*A bas l'abbé Duval! Flamidien! A bas la calotte!*", de l'esplanade au domaine des Tours, domicile du curé où un charivari indescriptible a lieu, "ils processionnent" jusqu'à une heure du matin!

Les processions seront interdites jusqu'à ce qu'en 1941, la municipalité pétainiste d'Escullier les remette à l'ordre du jour et les autorise ! A la Libération, elles seront de nouveau interdites.

Le point d'orgue pour les libres-penseurs dracénois du XXe siècle, sera leur manifestation mémorable du 29 mai 1932, présidée par Joseph Collomp, maire et Nicolle, député de l'Ain, qui réunit 200 groupes mais aussi des délégations espagnoles, allemandes et des proscrits italiens. 3000 participants écoutent les discours de propagande, visitent le *Musée antireligieux* avec force caricatures et assistent à une pièce sur l'Inquisition *Malgré ceux qui tombent!*

Et ce malgré la censure demandée par pétition par les catholiques dracénois.

Source *La Calotte*

## 1902, 5 septembre, une histoire de procession



En plein ministère Combes, avec sa lutte pour la séparation des églises et de l'état, 1902 voit le début de la laïcisation des esprits et de la déchristianisation de la société.

A Draguignan, le maire, Clavier<sup>1</sup>, clémenciste notoire mais soutenu par les cléricaux et Allard, député socialiste et libre penseur, réélu en avril<sup>2</sup>, « s'opposent ».

Une affaire va illustrer cet antagonisme cléricaux-anticléricaux.

Le mardi 26 août, le vicaire de Draguignan, Duval, directeur de l'œuvre de la Jeunesse, est inculpé d'attentats à la pudeur, arrêté à 8h30 et écroué à la maison d'arrêt après un long interrogatoire que lui a fait subir le procureur de la république et l'audition de nombreux témoins.

Stupeur dans la ville, ce curé appartenant à une des plus honorables familles de cette ville ! C'est le fils du bâtonnier et cousin de la famille Anglès. Les commentaires vont bon train.

Devant cet émoi, le conseil municipal décide d'agir : il se réunit le 5 septembre en séance extraordinaire sous la présidence de Clavier, maire.

Parmi les affaires soumises au conseil figure la question de la suppression des processions. Vergelin demande que celle-ci soit discutée immédiatement, Paban, appuie cette demande qui est adoptée à l'unanimité. Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Vergelin, Maurel, Meyran et Espitalier demandent la suppression des processions.

Le maire fait connaître que le clergé comprenant la gravité des circonstances renonce à faire la procession de notre dame du peuple du 8 septembre. Il rajoute qu'en raison de l'instruction ouverte sur l'affaire, le moment ne lui paraît pas opportun pour prendre une décision sur cette question. Vergelin et Paban estiment au contraire que le moment est très propice et demandent la suppression de toutes les manifestations religieuses.

Le conseil décide de se prononcer par vote nominal dont le résultat donne :

Pour la suppression : MM. Bonnet, Paban, Carpinetty, Gantier, Masclat, Jourdan, Chaffary, Latil, Espitalier, Maurel, Troin Casimir, Vergelin, Meyran.

Contre : MM. Collet, adjoint Boyer, Bernard, Troin Joseph et Guiol.

S'est abstenu : M. Clavier, maire. Étaient absents : MM. Gros, Ditzès et Mouret.

La suppression des processions est donc acceptée par 13 voix contre 5.

Les cérémonies religieuses du 8 septembre, ne se déroulent cette année-là que dans l'intérieur de la chapelle. Pourtant de nombreuses femmes, malgré la décision du conseil municipal, se rendent en procession, sans être accompagnées par aucun prêtre, de la chapelle à la paroisse en chantant.

Le maire de Draguignan, faisant appel au bon sens et à la raison de la population, l'invite à ne se livrer à aucune manifestation pouvant occasionner des troubles dans la rue.

Le 5 novembre, l'affaire du curé Duval arrive à l'audience, accusé d'avoir commis divers attentats à la pudeur sur de jeunes garçons, il est acquitté.

Ce verdict produit dans la ville une pénible surprise et un certain trouble. Spontanément une manifestation de réprobation se forme.

Le dimanche 9 novembre, dans la soirée, des manifestants dont La Libre-Pensée dracénoise dénommée *Les Gueux*<sup>3</sup>, pour la deuxième fois, parcourent les rues de la ville en chantant *la Carmagnole* et *l'Internationale*, pour protester contre ce verdict d'acquiescement du jury.

---

<sup>1</sup> Résultat des Élections Municipales du 6 Mai 1900, Electeurs inscrits : 2574. Votants: 1304. Toute la liste de Clavier, maire sortant, est élue. Clavier P.-F., ingénieur (1173 voix). Gros Albert, négociant. Bonnet Alexandre, rentier. Collet Achille, rentier. Paban Auguste, propriétaire. Boyer Baptistin, propriétaire. Gautier Antoine, ouvrier mécanicien. Bernard Isidore, rentier. Carpinetty Honoré, fabricant tanneur. Masclat Joseph, propriétaire. Troin Joseph, cadet, propriétaire. Jacomin Pierre, propriétaire. Jourdan Ange, négociant. Chaffary Achille, fabricant de voitures. Guiol François, cordier. Latil Louis, propriétaire. Ditzès Achille, maître d'hôtel. Espitalier Jacques, propriétaire. Mouret Antoine, jardinier. Maurel Antoine, propriétaire. Troin Casimir, boucher. Vergelin Antoine, bourellier. Meyran\* Eugène, tailleur de pierre.

<sup>2</sup> Il est réélu, au 1<sup>er</sup> tour, par 8 527 voix sur 16 599 votants. A Draguignan : inscrits 2452, votants 1705, Allard 708.

<sup>3</sup> Créée en 1902, 2 place Portaiguères chez Marius Pascal\* dont l'inspecteur primaire Philippe Dilhac\* dira « *personne n'ignore ce que vous avez fait pour la cause de la justice et de la vérité à propos d'un jugement inique prononcé dans la localité.* » 24 octobre 1903. Elle s'appellera par la suite « *Les Travailleurs* »

Clavier fait afficher le lundi, un appel à la population ainsi conçu « *Des manifestations bruyantes ont en lieu à deux reprises différentes dans notre ville d'habitude si calme et si paisible. La cause de ces manifestations est connue de tous... Les manifestations de ce genre portent le trouble dans la rue... elles font disparaître le bon renom de la ville, elles menacent la sécurité publique... enfin, elles sont très préjudiciables aux intérêts les plus chers de la cité... Un appel pressant est adressé à tous les habitants, notamment à ceux qui jouissent de quelque influence ou qui peuvent avoir quelque autorité sur les manifestants ; aux pères de famille surtout, car ce sont des jeunes gens en général qui, sans discernement, commettent les actes les plus répréhensibles...* »

Le député Allard\*, le 26 juin 1905, lors de la discussion sur la loi de séparation, donne sa définition d'une procession « *Dans la procession, il y a le clergé qui officie, les chantres qui psalmodient, le saint sacrement que l'on promène comme représentant la divinité. C'est le culte tout entier qui s'étale et s'impose à tous sur la voie publique. Or, nous avons le droit d'exiger que le culte reste à l'intérieur de son temple, où nous n'irons pas le chercher ; mais il n'a pas le droit d'en sortir pour nous braver et exiger de nous un respect que nous n'avons pas et que nous ne pouvons pas avoir pour lui.*

Et dans son article 16 de son contre projet il propose : « *Les processions et autres cérémonies ou manifestation d'un culte sont interdites hors du local choisi pour l'exercice ordinaire. Les sonneries des cloches sont interdites. Nul ministre d'un culte ne peut sortir sur la voie publique avec le costume, l'habit ou les ornements affectés à l'exercice du culte.* »

La loi de 1905 dans son art 17 *Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte continueront à être réglées en conformité des articles 95 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884, séparant ce qui est de l'ordre privé de l'ordre public n'ira pas si loin.*

Lors de la période réactionnaire chambre bleu horizon (1919), une remontée de cléricisme se manifeste à Draguignan.

Des tentatives de restauration sous la tiède municipalité de Ditgès, sont demandées, notamment le 8 mai 1921 par Gubert, nationaliste notoire et directeur du *Var*<sup>4</sup>.

L'extrémiste catholique Vallat vient faire une conférence à Draguignan le 30 avril 1922.

Et une procession ou plutôt une *émouvante manifestation*, argutie sémantique de Gubert, a lieu le 8 septembre 1922 pour la jeune miraculée (!) Marguerite Martel, miracle attesté par Rougelot médecin à l'hôpital et accessoirement président de l'extrémiste *jeunesses patriotes*.

*Le Petit Provençal*<sup>5</sup> raconte « *les mécréants se signaient, des incroyables, touchés par la grâce, s'agenouillaient et des profanes, enfin convertis s'émerveillaient "Je sais, je vois, je crois, je suis désabusé" Et cette foule ardente adjura solennellement ses erreurs dans une prière publique.* »

Mais il s'étonne aussitôt que le commissaire de police n'ait pas fait son devoir en faisant respecter les décisions du Conseil Municipal.

En tout cas, la procession fut interdite jusqu'à ce qu'en 1941, le général, commandant la subdivision de Draguignan et la municipalité pétainiste d'Escullier<sup>6</sup> la remettent à l'ordre du jour et l'autorisent !

Sources : *Le Var. Le Petit Provençal.*

---

<sup>4</sup> Joseph Gubert savonnier, propriétaire et directeur du journal réactionnaire et cléricale *Le Var*, créé en 1853 pour soutenir Napoléon III. Grand thuriféraire de « *notre cher ami* » Maurras qui était membre correspondant de la société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (février 1917), il sait que « *Maurras prédit l'arrivée du Roi en 1925* » ! celui-là même qui écrivit en 1903, « *Le midi esclave (1903) de la coalition des 4 états consanguins, juif, protestant, maçon, mèteque.* » qui a fait florès depuis.

<sup>5</sup> Ancêtre de *Var-matin*

<sup>6</sup> Escullier Jean Fernand, né en 1887 à Nîmes. Professeur et économiste à l'Ecole Normale ; félibre ; président des officiers de réserve.

## 1904, 14 novembre, le Conseil général du Var s'engage!



La France a besoin d'être laïcisée et républicanisée. Le Bloc des gauches a été élu pour ça.

Le 14 novembre 1904, réunion extraordinaire du Conseil Général à Draguignan, deux problèmes s'invitent à l'assemblée départementale.

C'est d'abord, l'affaire des fiches. Le bloc des gauches a donné pour tâche au ministre de la Guerre, le général André de « rapprocher le corps des officiers de la nation républicaine. » Le ministre s'efforce de favoriser la promotion des officiers républicains sur des renseignements fournis par les Francs-maçons du Grand Orient. A la Chambre des députés lors d'un débat très houleux, le 4 novembre, il est giflé par le député nationaliste Syveton. Il démissionne le 15 novembre. Mais la veille

*"Le Conseil général du Var. en présence de l'acte de violence inqualifiable et inexcusable, dont le ministre de la guerre a été l'objet en plein Parlement, le réprovoque de toutes ses forces au nom du corps électoral départemental, car il constitue aussi une atteinte grave au suffrage universel ;*

*Considérant ensuite que le devoir du gouvernement d'action et de défense Républicaine, consiste à. se renseigner sur le loyalisme des officiers et des fonctionnaires de tout ordre et de tout degré;*

*Considérant que l'exercice régulier de ce droit ne peut à aucun moment, être confondu avec la délation, que tout citoyen honnête réprovoque, invite le gouvernement à poursuivre par tous les moyens réguliers en son pouvoir, l'épuration du personnel de toutes les administrations civiles et militaire, afin de détruire l'esprit de caste si habilement exploité et entretenu par le parti clérical.*

*Il adresse, en outre, l'expression de toute sa sympathie au ministre de la guerre, victime de la fraction nationaliste et cléricale, et prie M. le Président du Conseil des ministres, qu'il félicite de son énergique et républicaine attitude, de persévérer dans cette voie, seule sauvegarde de l'existence de la République"*

Puis c'est la Séparation des églises et de l'Etat. Gustave Fourment, professeur de philo à Draguignan, Libre-penseur et Franc-maçon, créateur avec le député Allard du *Cri du Var*, élu en juillet 1904 conseiller général socialiste de Callas, fait sa rentrée par cette proclamation :

*"Le Conseil général du Var, qui a témoigné depuis si longtemps et si fréquemment son désir de voir aboutir la séparation des Eglises et de l'Etat, ne peut qu'applaudir à la promesse, faite récemment par le Gouvernement, de demander la discussion de cette réforme pendant la session parlementaire prochaine. Mais les projets, soumis actuellement à la commission compétente, sont loin de donner satisfaction aux républicains qui luttent depuis tant d'années pour une séparation véritable et définitive, Ces projets font aux églises une situation privilégiée à l'égard des autres associations et leur donnent, pour ainsi dire, une consécration nouvelle, en leur abandonnant la propriété de biens considérables et la jouissance des éditions nationales et communales affectés jusqu'à ce jour au service des cultes. L'adoption de ces projets serait une nouvelle déception pour la démocratie. Aussi, nous vous demandons de rester fidèles à vos anciens espoirs en votant la motion suivante :*

*"Le Conseil général du Var émet le vœu :*

*1° Que le Parlement discute prochainement la question de la séparation des églises et de l'Etat;*

*2° Qu'il attribue à l'Etat et aux communes les biens mobiliers et immobiliers des menses épiscopales et curiales ;*

*3° Qu'il laisse aux communes le droit de disposer librement des édifices affectés aux cultes, sans qu'elles puissent en céder la jouissance temporaire à titre gratuit,*

*4° Qu'il donne une solution sa problème des retraites ouvrières, avant de discuter la question des pensions à accorder aux membres actuels des divers clergés."*

Le 20 juin 1906, le Conseil Général est présidé par Octave Vigne (présidera le Conseil Général 1905-06 et 1914-20), viticulteur à Montfort, Libre-penseur (représente la loge *L'Egalité* de Draguignan au



congrès international de la Libre-pensée de Rome en juillet 1904), Franc-maçon (sera désigné pour représenter la même loge à la manifestation maçonnique internationale de Francfort en août 1914!!!), clemenciste notoire, député socialiste de Brignoles (1902-1919), conseiller général de Cotignac depuis 1895. Il prononce ce discours d'ouverture:

*"Depuis notre dernière session un grand événement s'est accompli, auquel le Conseil général du Var ne saurait demeurer insensible.*

*Je veux parler des élections législatives des 6 et 20 mai derniers, qui ont consacré définitivement la déroute du parti nationaliste et réactionnaire et le triomphe de la République laïque et anticléricale.*

*Le temps de la défense républicaine est passé. C'est l'heure de l'action dans les domaines politique, économique, fiscal et social qui commence.*

*Il appartient maintenant au parti radical et radical-socialiste qui vient d'arriver à la Chambre avec une majorité considérable d'appliquer les réformes qu'il préconise depuis plus de 30 ans.*

*Accomplir la laïcité de tous les services nationaux, complément indispensable de la séparation des Eglises et de l'Etat que le suffrage universel a souverainement notifiée.*

*Achever l'édification de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui consacrera le droit au repos et à la vie de tous les travailleurs arrivés au terme de leur carrière après avoir aidé à la prospérité de la nation,*

*Etablir l'impôt général et progressif sur le revenu, pour assurer plus de justice dans la répartition des charges fiscales ; compléter les lois scolaires par l'institution du monopole de l'enseignement public aux mains de l'Etat pour déjouer les fraudes auxquelles se livrent les congréganistes déguisés et faussement sécularisés et distribuer enfin la véritable instruction rationnelle et scientifique à laquelle tous les Français ont droit.*

*C'est à ce moment-là que, le programme du parti radical définitivement élaboré, il appartiendra au parti socialiste d'exiger l'exécution de son programme personnel et la réalisation de son idéal de vérité et de justice sociale qui n'est pas seulement une utopie de rêveurs sentimentalités mais l'aboutissant naturel du fond de liberté et de bonté qui est dans le cœur de tous les hommes généreux et épris de progrès indéfini."*

Mais déçu par le gouvernement de Clemenceau, le 14 juillet 1907, Vigne s'écrie : « *Débarrasser le Var de Clemenceau est une mesure de salubrité publique* » reprenant les propos du député dracénois Allard et de Fourment (présidera le Conseil Général 1922-36) contrarié qui le 10 avril 1907, avait émis le vœu suivant :

*"Que le Parlement rende à L'Etat, aux départements et aux communes la libre et entière disposition des églises qui sont leur propriété,*

*Et, au cas où la Parlement reculerait devant cette mesure nécessaire, qu'il veuille bien tout au moins édicter une loi mettant les frais de réparation et d'entretien des églises à la charge des prêtres qui en ont la jouissance juridique ou précaire."*

Le Bloc des gauches se meurt. L'alliance de diverses couches bourgeoises avec les forces politiques ouvrières ne survit pas à la Séparation. Ce mouvement se produit au moment où s'aggravent les conflits sociaux dus à l'essor du capitaliste industriel et financier et où apparaissent des contradictions internationales d'une ampleur nouvelle...

## 1904, 11 décembre, une victime des fiches.



En pleine affaire des fiches<sup>7</sup> qui débute le 28 octobre 1904, les francs-maçons de Draguignan, décident d'organiser leur banquet annuel pour 5F<sup>8</sup> le 11 décembre, à l'hôtel Bertin où toutes les personnalités politiques nationales (Clemenceau) et locales ont l'habitude de festoyer.

Devant la situation tendue impliquant les francs-maçons, l'un d'entre eux, Marcou s'est « assuré qu'il se fera dans une salle où nous serons entièrement à

*couvert.* »

Cette fête est présidée par Armand Bédarrides, avocat, conseiller municipal socialiste de Marseille, membre du conseil de l'ordre du Grand Orient et radié du barreau pour délation dans l'affaire des fiches. Assistent à ce banquet, parmi une quarantaine de « frères » venant de Marseille, Toulon, Nice ou Cannes, Fourment<sup>9</sup>, conseiller général de Callas, et Antoine Arnaud, adjudant au 61<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie d'Aix. Le 7 janvier 1905 Bérenger, le président de L'Egalité, annonce « le cas de notre f Arnaud adjudant au 61<sup>e</sup> de ligne, qui vient d'être victime du plus inique déni de justice. ». L'adjudant en effet, vient d'être frappé de 10 jours d'arrêt de rigueur.

Il saisit le député socialiste de Draguignan, Maurice Allard, avocat, libre penseur et franc-maçon, très anticlérical, qui sera très en pointe le 10 avril sur la loi de séparation des églises et de l'Etat. Le 27 janvier, celui-ci interpelle le ministre de la guerre sur cette injustice à l'Assemblée Nationale :

« Il s'agit d'un adjudant frappé de huit jours de prison par son commandant, augmentés de deux jours par son colonel parce que, étant en congé régulier dans une ville autre que celle où il est en garnison, il avait assisté à un banquet maçonnique. Qu'avez-vous fait contre le commandant qui a infligé cette punition imméritée qui constitue, permettez-moi de vous le dire, un véritable acte d'arbitraire ?...

Plus loin, il précise ... *Cet adjudant, dans une ville autre que sa ville de garnison, étant en congé régulier, a assisté à un banquet maçonnique, comme il y assiste tous les ans. A son retour, dénoncé par un officier de Draguignan au commandant d'Aix, où il est en garnison, il a été frappé par ce commandant de huit jours de prison.* »

A quoi le ministre de la guerre répond « *Ce sous-officier avait été frappé pour avoir assisté à un banquet maçonnique. On lui avait infligé dix jours de prison avec le motif suivant: « A compromis la dignité de l'uniforme qu'il a l'honneur de porter en assistant en tenue à un banquet donné par la loge maçonnique de Draguignan, banquet présidé par M. Bédarrides, avocat à Marseille radié du barreau à cause de la délation.* »

*Les dix jours de prison ont été remplacés par une réprimande, et j'ai prescrit de substituer au libellé précité le libellé suivant :*

« *Par sa présence en uniforme à un banquet privé, dans des circonstances spéciales, a pu laisser croire qu'il méconnaissait les instructions du ministre sur l'appel à l'apaisement et à la concorde adressé à tous les membres de la hiérarchie.* »

Le 4 février, le typographe Pascal qui habite au n°25 de la même rue, rédacteur au *Cri du Var*, socialiste, libre penseur et franc-maçon « *déclare que le discours que le citoyen Allard a prononcé à la tribune de la chambre, discours dont le retentissement fut si grand et où notre vaillant député a pris si énergiquement la défense d'un de nos frères, le frère Arnaud est publié in-extenso par le journal républicain socialiste de Draguignan « le Cri du Var ».*

Il propose à la loge de voter l'achat de 300 exemplaires du journal.

Sources : *Le Cri du Var. Le charme discret de la franc-maçonnerie dracénoise*, 2002.

<sup>7</sup> Combes, le général André et le Grand Orient avait établi des listes de militaires bons républicains afin de réparer les injustices dont ils avaient été victimes. Elles seront publiés les 23, 24, 25, etc. novembre 1904 dans *Le Figaro*.

<sup>8</sup> 18€ en F constant, 1805€ ! en calcul inflation.

<sup>9</sup> Futur député-maire de Draguignan.

## 1905, 7 mai, Brignoles, congrès de la Libre Pensée



Dans *Le Cri du Var* du 7 mai 1905, journal créé en juillet 1904 par Maurice Allard, député socialiste de Draguignan, libre-penseur et franc-maçon, le secrétaire général de la Libre-Pensée, Marius Pascal, typographe et franc-maçon de Draguignan, anticipe "A l'heure où paraîtront ces lignes les meilleurs militants de la Démocratie Varoise seront à nouveau réunis à Brignoles, pour affirmer une fois de plus leurs ardentes convictions républicaines et socialistes en venant travailler à l'organisation solide et durable de la Libre-Pensée dans le Var.

*Dans le même esprit de concorde et de fraternité les démocrates varois tiendront à saluer les guides qu'ils se sont librement donné les vaillants lutteurs que sont les citoyens Méric, sénateur, Vigne et Allard, députés, et les nombreux élus qui ont adhéré à cette belle fête civique.*

*Et c'est ainsi que la fête civique du 7 mai prouvera une fois de plus à toutes les réactions combien le peuple des travailleurs est enfin émancipé de toutes les superstitions, combien le peuple approuve toutes les mesures qui comme celle de la séparation des Eglises et de l'Etat doivent lui apporter plus de liberté et de justice.*

*Vive la Libre-Pensée ! Vive la République sociale !*

Qu'en est-il réellement?

Dans Brignoles, partout flottent des drapeaux, des oriflammes aux balcons des cercles républicains. Plus de 400 citoyens sont réunis au café Fournier, Cercle d'Action Républicaine Socialiste, lieu du congrès.

A 10h, le secrétaire fédéral Marius Pascal, qui représente aussi le groupe socialiste et la loge maçonnique, *L'Egalité* de Draguignan, ouvre le congrès.

Il y a là, forcément toutes les associations varoises de Libre-Pensée mais aussi de nombreux conseils municipaux représentés (Besse, Brue-Auriac, Correns, Entrecasteaux, Garéoult, La Cadière, Nans, Pignans, Rougiers, Tourves, Trets).

Il se félicite que le Var soit à l'avant-garde du parti républicain et cite le nombre sans cesse croissant de baptêmes, mariages et enterrements civils. Soixante communes ont supprimé les processions.

Des vœux sont adoptés:

Pascal considérant que parmi les libres-penseurs, il se trouve un grand nombre d'illettrés ne pouvant tester, le congrès émet le vœu que les testaments civils puissent être faits sur papier libre, devant deux témoins avec légalisation d'un officier d'état civil alors que l'ordre établi oblige l'enterrement religieux sans rien!

La société de La Seyne veut que l'on étudie les moyens d'organiser des groupements de Libre-Pensée dans chaque ville, bourg, village et hameau, afin *d'opposer à chaque chapelle d'obscurantisme et de superstition, l'idée de raison et d'éducation laïque.*

Est adopté aussi le vœu protestant contre le vote de l'article 4 de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.<sup>10</sup> Les libres-penseurs de Carnoules blâment l'attitude des députés républicains qui se sont alliés aux groupements de droite pour le vote de cet article.

Adoptés aussi le vœu du citoyen Grangé tendant à ce que le gouvernement laïcise les livrets des soldats et marins et celui du citoyen Bocarion demandant l'abolition de la peine de mort.

Le congrès est d'avis que le prochain se tienne pendant les fêtes de Paques!

La séance est levée à midi aux cris de *A bas la calotte! Vive la Libre-Pensée!*

Place au banquet républicain qui se tient dans la cour de l'école des jeunes filles, où se rendent les congressistes suivant *L'Avenir* de St Maximin jouant *l'Internationale*. A la table d'honneur se trouvent les

---

<sup>10</sup> La bataille de l'article 4 : c'est l'article qui doit dire à qui, après la séparation, reviendront les biens mobiliers et immobiliers de l'Église. Alors que la première version de l'art. 4 prévoyait que les biens ecclésiastiques seraient dévolus à des associations de fidèles, sans précision, la nouvelle version, défendue à gauche par Briand et Jaurès, dispose que ces associations culturelles prévues par la loi se conformeront « *aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice.* »

parlementaires Vigne, Allard, Méric, mais aussi Reynat, franc-maçon et inspecteur primaire; Estrade, procureur de la République; Michelfoelder 1<sup>er</sup> adjoint de Brignoles; Négrel et Bonnet, conseillers généraux. Le menu est ainsi composé avec entre autres, vol au vent de la séparation et bœuf anticlérical...

Plus de 2000 personnes assistent à la conférence organisée dans la cour de l'école où les citoyens Vigne, Allard, et Méric prennent la parole.

Député socialiste de Brignoles, franc-maçon, Octave Vigne salue avec émotion ses collègues qui *"forcent l'admiration même de leurs adversaires"*. Il excuse les autres parlementaires varois absents, Louis Martin, Ferrero, Clemenceau. Il démontre l'action néfaste de l'Eglise sur les femmes et les enfants. *"Le parti républicain doit anéantir le cléricalisme"*. La loi de séparation présentée n'est pas celle des parlementaires varois, il parle du projet Allard repoussé par la Chambre, le 10 avril. Il espère que le peuple français se souviendra aux élections de ceux qui les ont trahis!

Député socialiste de Draguignan, franc-maçon, Maurice Allard retrace la situation qui est faite à l'Eglise, il la trouve néfaste pour la République, avec l'article 4 qui lui donne une force juridique. Il combat la proposition de donner des retraites aux curés alors que les ouvriers ou les paysans n'en ont pas! *"Nous sommes les adversaires de toutes les religions et aucune d'elles ne peut être la pensée humaine... Il faut que le lendemain du vote de la séparation s'écroule et le bloc romain disparaisse à jamais de ce monde"*.

Il préfère l'avortement de cette loi que son adoption, car on leurre et on berne le peuple avec des mots. Il fait le procès du gouvernement qui ne veut pas de vraie séparation, c'est une manœuvre en vue des élections. *"Le peuple, ajoute l'orateur, ne sera véritablement libéré que le jour où il le sera, en même temps, économiquement."*

Il parle de la formidable misère humaine qu'il faut détruire. Il conclut *"il faut que, dans un avenir prochain, le peuple, éclairé sur ses besoins, fort de ses droits, sache ce qu'il veut et lorsqu'il le voudra, nous ferons la Révolution sociale!"*

Sénateur radical-socialiste, Victor Méric fait allusion au rôle de la femme et de l'enfant dans la vie sociale. Il pense que le Sénat n'adoptera pas le projet de séparation tel quel. Il constate que *"les citoyens lutteront jusqu'au bout pour la bonne cause, malgré les outrages qu'adresse la réaction à ces citoyens résolus"*.

Les citoyens se retirent après avoir voté un ordre du jour présenté par Allard demandant la séparation INTEGRALE des Eglises et de l'Etat.

Cette fête se termine par un défilé à travers la ville auquel se joint la population. Allard note: *"Entre l'Internationale et le Magnificat, les jeunes de Brignoles ont fait leur choix. D'instinct, ils nous ont suivi, et bientôt ils nous devanceront. Rien maintenant n'arrêtera leur élan. A Brignoles, comme partout le puissant chant des espérances prolétariennes a produit son effet. En rentrant le soir chez eux, les bons bourgeois ont compté leurs couverts et passé la revue de leurs bijoux. Rien ne manquait."*

Sources: *Le Cri du Var; Le Petit Var.*

## 1905, 9 décembre, quand Draguignan défendait la laïcité

**Maurice Allard** En 1898, le journaliste et avocat Maurice Allard, est élu député à Draguignan, il sera réélu en 1902 et en 1906. Allard se fait remarquer au Parlement par sa combativité anticléricale. Il prend une part plus qu'active contre la loi de 1905, la jugeant trop mièvre. Au projet rapporté par Briand, Allard oppose en vain, une contre-proposition le 10 avril (pour 494 contre 68) Déjà le 24 novembre 1904, il annonce la couleur clairement :

« *Je vous demande la suppression du budget des cultes comme une déclaration de guerre à la papauté* » puis le 10 avril 1905, à la tribune de l'Assemblée, dans une mémorable intervention :

« *Messieurs, je ne me dissimule pas la difficulté de ma tâche. J'ai contre moi toute la droite, le centre gauche, la commission, le Gouvernement et probablement une partie de la gauche qui a déjà, avant tous débats, approuvé et adopté le projet du Gouvernement et de la commission, sans l'avoir sans doute examiné suffisamment.* »

Il reproche aux Français de méconnaître : « *La liberté de conscience, si complète qu'elle puisse être, n'embarrasse que les tyrans et les fanatiques intraitables.* »

En effet, il ne veut pas que se constitue, « *Au milieu de l'Etat laïque et contre lui, cet Etat religieux particulier, cette société religieuse qui devient forcément un danger véritable quand elle est animée d'un esprit essentiellement hostile à tout progrès et à toute civilisation.* »

Pourquoi combat-il les religions ?

« *Nous combattons les religions parce que nous croyons, je le répète, qu'elles sont un obstacle permanent au progrès et à la civilisation.* »

Il insiste sur leurs nuisances :

« *Quand le christianisme quitta Rome et la Grèce où il avait étouffé toute civilisation et arriva en France, il n'y eut plus en notre pays ni arts, ni lettres, et surtout ni sciences. Sous l'influence du judéo-christianisme, toute lumière avait disparu; il n'y avait plus que ténèbres.* »

Comme libre penseur, quelle séparation veut-il ?

« *Ce ne peut-être que celle qui amènera la diminution de la malfaisance de l'Eglise et des religions. L'Eglise, danger politique et danger social, doit être combattue de toutes les façons.* »

Il interpelle ses collègues sur l'argent public donné aux cultes :

« *Vous, messieurs les républicains, vous allez remettre ces biens affectés jusqu'à ce jour à un service public, vous allez les remettre sans contrôle, en pleine propriété et jouissance à des associations privées qui seront autant des associations politiques que des associations religieuses.* »

Il s'inquiète pour la liberté d'expression : « *Nous, militants de la libre pensée, nous critiquons dans nos journaux ou dans nos conférences certains dogmes de l'Eglise dans lesquels nous entrevoyons, à notre point de vue, de véritables escroqueries, nous pourrions être assignés devant les tribunaux, sous prétexte que nous nuisons commercialement et moralement à son entreprise.* »

Il affirme à la tribune, concernant les mœurs:

« *Je ne vous cache pas que mon contre-projet tend à déchristianiser le pays.* »

Mais immédiatement il clame haut et fort sa tolérance et son respect pour l'équité :

« *Je ne veux empêcher qui que ce soit de pratiquer un culte; Ce n'est pas mon affaire ; mais je veux que l'Eglise catholique, ainsi que tous les autres cultes, soit placée, dans la vie politique courante, sur le même pied d'égalité que les associations de libre pensée, politiques, philosophiques ou autres avec lesquelles elle se trouve en concurrence.* »

Il votera néanmoins la loi, le 3 Juillet en passant le témoin à Clemenceau au Sénat, le *Var Rouge* était dignement représenté, pour la faire plus républicaine et en avertissant que

« *Si nous ne trouvons pas, un Parlement pour faire la séparation, nous nous servons de l'action directe et prendrons d'assaut vos églises et vos chapelles, pour les faire disparaître, comme les révolutionnaires de 92 et 93 ont jadis pris d'assaut les châteaux et les forteresses de la noblesse.* »

**Georges Clemenceau** Depuis la proclamation de la République, il a été de toutes les batailles, en tant qu' élu, mais aussi en tant que journaliste pendant l' Affaire Dreyfus. Son combat pour la laïcité est ancien. Dès octobre 1870, maire de Montmartre, il envoie une circulaire aux instituteurs pour faire appliquer la séparation décidée par la Commune de Paris et stopper les séances de catéchisme imposées aux élèves :  
« *Vous êtes, comme tout citoyen, absolument libre de pratiquer telle religion qu' il vous plaira comme il vous plaira. Vos élèves ont individuellement le même droit absolu. Mais il est impossible que vous [...] songiez à les convoquer [...] pour assister à une cérémonie religieuse* ».

Sa position est simple, mais ferme : la liberté absolue de conscience implique que l' Etat ne privilégie aucune conviction :

« *Je suis d' avis que tous ceux qui veulent pratiquer le culte catholique puissent le faire librement. Je demande seulement que les frais de leur culte soient payés seulement par eux et non par moi* ».

Ses idées l' amènent à déposer, avec un groupe de députés, la première proposition de loi de séparation, en juillet 1879. Constatant qu'

« *il est inadmissible que le budget de la nation, produit des sacrifices de tous, soit grevé [...] au profit d' une religion ou d' une philosophie particulière* » le texte prévoit que « *ni le culte catholique, ni aucun autre [...] ne sera reconnu ni subventionné par l' Etat* ».

Athée, laïque et anticlérical, Clemenceau entend défendre la liberté de toutes les opinions. A ses adversaires catholiques, il proclame

« *Le jour où votre religion serait atteinte dans sa liberté légitime, vous me trouveriez à côté de vous pour vous défendre – au point de vue politique, bien entendu, car au point de vue philosophique, je ne cesserai d' user de ma liberté pour vous attaquer* ».

Ce qu' il combat dans les religions, c' est la volonté de contrôle politique et social :

« *Vous n' êtes pas seulement une religion, vous êtes aussi une politique, une politique de domination et d' oppression [...] vous revendiquez l' homme tout entier. Il vous faut l' homme, il vous faut la femme, il vous faut l' enfant, il vous faut la conscience, il vous faut le gouvernement, il vous faut la vie, il vous faut la mort ! Et encore vous nous poursuivez au-delà du tombeau* ».

Pour que les hommes vivent à la fois libres et ensemble, il faut donc libérer l' Etat de la tutelle religieuse :

« *La seule condition de la paix, c' est la suprématie du pouvoir civil sur l' Eglise, et pour cela il faut [...] poursuivre l' œuvre de sécularisation jusqu' à [...] la sécularisation du budget* ».

Député (1885-1893) puis Sénateur du Var (1902-1920), c' est donc sans hésitation qu' il défendra et votera la loi de Séparation, même s' il la considère comme une étape timide :

« *Je veux un certain résultat et j' accepte la partie du résultat qui m' est aujourd' hui donnée* ».

Devenu ministre de l' Intérieur, il sera chargé de la faire appliquer dans un contexte d' affrontement. Face à la violence et au fanatisme de ceux qui refusent que l' Etat fasse l' inventaire des biens de l' Eglise, il choisit l' apaisement :

« *La question de savoir si l' on comptera ou ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine* ».

Pour autant, jamais il ne négociera la laïcité. Devenu le « Père la victoire » en 1918, il refuse tout net d' assister en tant que chef du gouvernement à la messe célébrée à Paris pour la victoire. Intransigeance ? Manque de diplomatie ? Disons plutôt que Clemenceau se faisait une haute idée de la République, qu' il savait qu' elle reposait sur des principes et que parmi ces principes, la laïcité restait encore largement à défendre et à conquérir :

« *Au lieu de nous congratuler tous et de chanter victoire à tout propos pour nous reposer avant d' avoir agi, considérons moins ce qui a été fait que ce qui reste à faire et occupons-nous d' organiser en tous lieux la grande et féconde propagande par l' idée* ».

Ces deux compères se sépareront en novembre 1906 "le gouvernement [de Clemenceau], capitulant devant la papauté... Je sors battu et meurtri de la lutte; mais j' ai la conscience d' avoir fait mon devoir." et Allard ira jusqu' à traiter Clemenceau de "malfaiteur public" (octobre 1908).

## 1907, 17 avril, les cloches sonnent à Besse



Besse, village en pointe lors du coup d'état de décembre 1851, va faire parler de lui le 17 avril 1907. Un incident d'une certaine gravité va opposer la municipalité de Noël Blache, premier "historien" des insurgés varois, à l'évêque de Fréjus.

Le 28 janvier 1907, le maire prend un arrêté réglementant les cloches conformément à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 "*Tout autre appel des cloches en dehors des heures prescrites, constituera un appel à la population, exécuté sur les ordres des autorités civiles*". Le préfet valide. Or le 17 avril, meurt à Besse, Louis Ollivier, 31 ans, agriculteur, laissant un testament où il demande des obsèques purement

civiles. A 16h, juste avant le départ du cortège, Séverin Chabert, adjoint au maire fait sonner les cloches pour prévenir les villageois. Aussitôt le curé Jourdan informe son évêque Guillibert de ce "scandale" qui lui écrit une lettre:

*"... Les cloches ont été mis en branle pour annoncer l'enterrement civil d'un homme trouvé mort sur la commune (sic!)... L'acte commis par M. Chabert, adjoint est une insulte au culte catholique... je suis donc dans la douloureuse nécessité de mettre en interdit, jusqu'à réparation du scandale public effectué par un abus de pouvoir, la paroisse de Besse..."*

En français: il retire le curé de Besse qui transmet la lettre au maire et annonce son départ de la paroisse "jusqu'après réparation"!

Blache n'a connaissance de tout ce tapage que le 21, il répond à l'évêque:

*"Nous n'avons, en appelant les amis du malheureux Louis Ollivier à ses obsèques, pas plus commis "d'insulte" au culte catholique, que vos prêtres n'en commettent eux-mêmes à l'encontre des libres penseurs, en rassemblant - par une sonnerie de cloches - leurs fidèles autour des cercueils de ceux qui ont dans leur liberté de leur conscience, demandé avant de mourir les consolations et les prières de la religion."*

Les libres penseurs du groupe Emile Zola publient une lettre ouverte à Guillibert dans *Le Petit Var* du 23 avril, insérant le testament civil du défunt du 18 avril 1905, signé *pour légalisation par le maire Gilly*:

*"Monsieur, ... nous n'avons pas été surpris en lisant dans votre lettre à M. le curé de Besse, la phrase suivante qui constitue une grave insulte à la mémoire d'un citoyen dont le crime abominable fut - à vos yeux - d'avoir dispensé votre représentant dans la commune d'asperger son cercueil d'eau bénite... L'homme trouvé mort, selon votre évangélique qualification, était unanimement connu et estimé dans la commune de Besse... D'autres encore sauront choisir entre vos pratiques de haine et nos espérances de fraternité... terminant par un ainsi soit-il."*

Ils en publient une seconde à l'attention de Blache:

*"Citoyen maire, permettez-nous de vous adresser toutes nos félicitations pour la dignité ferme avec laquelle vous avez soutenu dans la commune, la stricte application de la loi... Mais elle ouvre dès maintenant un horizon nouveau dans l'obscurité de cette loi tant de fois revue et corrigée qu'on appelle loi de séparation... Marchez, citoyen maire, la population républicaine tout entière de Besse vous suivra."*

Le 25 avril, le fougueux député anticlérical de Draguignan, célèbre pour son intervention à la Chambre le 10 avril 1905, Maurice Allard s'en mêle: *Le conflit de Besse*

Fustigeant M Guillibert évêque romain en villégiature à Fréjus, il revient sur la loi de 1905:

*"En somme, les églises sont des bâtiments communaux, c'est à dire appartenant collectivement à la population. Si donc on y sonne religieusement, il n'y a aucune raison pour qu'on n'y sonne pas civilement... Le curé a quitté l'église, ce dont nous le félicitons. En ce faisant, il a montré combien est stupide et absurde une loi qui force les communes à mettre des immeubles dont elles sont propriétaires à la disposition d'individus qui se prétendent audacieusement les représentants de dieu et qui, par suite, veulent agir en maîtres dans des locaux qui ne leur appartiennent pas. La séparation ne sera faite que le jour où les communes auront repris la complète et absolue disposition des immeubles dont elles sont*

*propriétaires. Ce jour-là, les curés loueront ou ne loueront pas les églises, au gré des municipalités... Voilà la commune débarrassé de son curé. Avantage qu'on ne saurait trop apprécié. C'est pour quoi je félicite très cordialement le curé de Besse, qui s'est montré plus séparatiste que le gouvernement. Je souhaite vivement que cet incident ne soit pas le seul dans le Var."*

Mais l'évêque contre-attaque dans *Le Petit Marseillais*, rejetant sur la municipalité, les conséquences de ses actes, chassant le curé et interdisant l'accès de l'église aux croyants. Blache le reprend de volée, dans une lettre ouverte le 28 avril où il rappelle son arrêté validé par le préfet, les articles 5 de la loi du 2 janvier 1907 et 51 du décret du 18 mars 1906, "*Mon arrêté est-il légal? Permettez-moi de vous dire, Monsieur l'Evêque, que je n'ai pas à le discuter avec vous, parce que vous n'avez le droit de le discuter avec personne. Vous oubliez, en effet, que de par la suppression du régime concordataire, si comme homme, il m'est loisible de vous accorder de hautes qualités de cœur et d'intelligence, comme évêque je ne vous connais pas, de même que la loi nouvelle vous ignore... Il est étrange de voir l'évêque Guillibert revendiquer, à l'encontre de mon arrêté, des articles de lois que l'Eglise n'a pas voulu accepter... Vous me demandez de ne plus violer, en matière de sonneries civiles, la loi du pays. Mais cette loi devant laquelle les prêtres romains refusent de s'incliner, n'est-elle donc la loi que pour les maires républicains?"*

Il lui demande à qui doit-il s'adresser comme la loi l'y oblige puisqu'il n'existe pas à Besse d'association culturelle! "*Envoyez-moi, Monsieur l'évêque, le président de l'association culturelle de Besse et je ferai de mon mieux pour m'entendre avec lui. Mon arrêté RESTERA CE QU'IL EST à moins que l'autorité civile ne le brise juridiquement."*

Il a la loi pour lui, car en vertu de l'article 27 de la loi de 1905 c'est le maire seul qui a le droit de régler les sonneries dans la commune. En cas de désaccord le préfet peut intervenir.

Mais cette question des cloches tend d'ailleurs à se généraliser dans le Var, c'est d'abord Bargemon puis Pierrefeu et Le Luc, le préfet commence à s'affoler. Maurice Allard, opposant au gouvernement de Clemenceau, attise les braises: "*L'évêque romain de Fréjus, comme ses collègues, repousse en bloc la loi de séparation; mais il se réserve de l'accepter dans les parties qui lui paraissent essentiellement favorables à l'Eglise. C'est en vertu de ce système, assurément commode, mais assez cynique, que les bons messieurs prêtres, tout en rejetant la loi de séparation comme antidiyvine, se sont, en vertu d'un article de cette même loi, précipités chez les percepteurs, pour toucher les pensions qu'on leur jetait comme une aumône!"*

Il souhaite que ces incidents se multiplient afin de reposer la question devant le parlement et demande aux municipalités de démissionner.

Le 30 avril, Besse remet ça, en enterrant civilement Philomène Amic, 70 ans, après sonnerie des cloches avec discours de Blache: "*Ce glas c'était celui des vieilles croyances qui avaient bercé nos pères. Ce carillon, c'était celui de l'affranchissement de l'esprit humain et de la libération de la conscience humaine. Cette libération de la conscience humaine a un cri: c'est celui de la liberté; elle a un drapeau: c'est celui de l'égalité; elle a un symbole: c'est celui de la fraternité. C'est avec ce cri, c'est sous les plis de ce drapeau, c'est autour de ce symbole, que je vous engage à vous unir dans le plein épanouissement de la solidarité humaine."* Quatre autres discours seront prononcés par les délégués des groupes de Libre-Pensée de Carnoules, Flassans, Pignans et Carcès.

On voulut fêter sur le bord du lac, cette mutation sociétale le 26 mai, mais c'est à Carnoules que se déroulera une énorme manifestation ayant trait à la crise, plus grave, des vigneron varois, les maires auront d'autres motifs de démission...

Sources: *Le Petit Var*

**Maurice Mistre**